

Le 20 juin 2012

1/2012

Communiqué de presse

PROJET EXERCICES NUCLÉAIRES 3 en 1 de la Grande Région

**Une première :
la Grande Région s'entraîne à réagir en
cas d'accident nucléaire transfrontalier**

Premier exercice les 27 et 28 juin

Les 27 et 28 juin 2012, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, la Lorraine, le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg vont prendre part au premier volet d'une série d'exercices organisé par la Grande Région, faisant partie du « EXERCICES NUCLÉAIRES 3 en 1 ».

L'exercice repose sur l'hypothèse d'un accident dans la centrale nucléaire française de Cattenom.

L'objectif de cette série d'exercices est d'optimiser la coopération nationale et internationale entre les cellules de crise des membres de la Grande Région et d'améliorer ce faisant la coordination des mesures d'urgence.

Lors du sommet spécial qui s'est tenu le 20 avril 2011, les responsables exécutifs de la Grande Région ont décidé de réaliser ensemble et en temps réel plusieurs exercices de mesures d'urgence et de protection civile liés à la centrale nucléaire de Cattenom. Il a été prévu que tous les partenaires de la Grande Région y prennent part.

Le projet transfrontalier commun résultant de cette décision a été baptisé «**EXERCICES NUCLÉAIRES 3 en 1** ».

Il s'agit d'une série de trois exercices stratégiques consécutifs axés sur les cellules de crise.

Ces exercices accordent un rôle de premier plan à la coopération des différentes structures de gestion de crise et de protection civile dans la Grande Région.

L'objectif visé par la série d'exercices consiste à optimiser la gestion commune des crises par les partenaires de la Grande Région, notamment en vue d'éventuelles autres crises et catastrophes susceptibles de survenir dans la Grande Région.

L'information du grand public dans le cadre d'un travail concerté de relations publiques avec les médias représente également un aspect important de ces exercices.

Le premier exercice est du ressort de la Sarre. Sa planification et sa direction sont prises en charge par le ministère de l'Intérieur et du Sport.

Les autorités luxembourgeoises compétentes sont les suivantes :

- Division de la radioprotection
- Ministère de la Santé
- Administration des services de secours
- Haut-Commissariat à la protection nationale
- Ministère de l'Intérieur
- Service information et presse du gouvernement luxembourgeois.
- la police grand-ducale et
- l'armée luxembourgeoise.

Les autorités françaises compétentes sont les suivantes :

- La Préfecture de la zone de Défense Est
- Le Centre opérationnel départemental de la Moselle
- L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)
- L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)
- Centre national de production d'électricité de Cattenom

Les autorités belges compétentes sont les suivantes :

- Le Centre de crise national (SPF Intérieur)
- L'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) et Bel-V
- La Région wallonne
- Le Gouverneur de la Province du Luxembourg

Les autorités rhéno-palatines compétentes sont les suivantes :

- Direction de la surveillance et des services de Trèves
- Ministère de l'Intérieur, du Sport et des Infrastructures
- Ministère de l'Économie, de la Protection du climat, de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire (unité de conseil spécialisée Radioprotection)
- Direction structurelle et d'autorisation Nord
- Administration du Kreis de Trèves-Saarburg

Les autorités sarroises compétentes sont les suivantes :

- Ministère de l'Intérieur et du Sport
- Poste de commandement de la police régionale sarroise
- Ministère des Affaires sociales, de la Santé, de la Condition féminine et de la famille
- Ministère de l'Environnement et de la Protection des consommateurs

Le deuxième exercice se déroulera en décembre de cette année sous l'égide du Grand-Duché de Luxembourg.

Le troisième et dernier exercice sera organisé par la France au printemps 2013.

Les exercices reposent sur 3 scénarios connexes :

- Le thème abordé en juin dans le 1^{er} exercice est l'activation de la cellule de crise
- Le 2^e exercice sera pour sa part consacré à l'extension des mesures d'urgence et à l'évacuation des populations
- Enfin, le 3^e exercice s'intéressera à la phase longue durée survenant après l'incident, c'est-à-dire la période de transition entre les mesures d'urgence et celles concernant la radioprotection (prévention et suivi).

Remarque concernant les médias :

Les représentants des médias auront la possibilité d'assister à l'exercice qui aura lieu le 27/06/2012, de 15h00 à 16h00, dans la grande salle du poste de commandement de la police régionale sarroise, Mainzer Straße 134-136. Ils devront toutefois s'inscrire préalablement d'ici au 25/06/2012 en envoyant leur demande à l'adresse suivante : presse@innen.saarland.de

Signature : 5 régions

Point de contact pour la Sarre

Ina Thiesen

Responsable des relations avec la presse et des relations publiques

Ministère de l'Intérieur et du Sport

Tél. : +49 681 501- 2102

E-mail : presse@innen.saarland.de

Point de contact pour le Luxembourg

Jacquie Zahlen

Tél. : + 352 621 134789

Service information et presse du gouvernement luxembourgeois

E-mail : jacquie.zahlen@sip.etat.lu

Point de contact pour la Rhénanie-Palatinat

Eveline Dziendziol

Tél. : +49 651 9494 - 223

Aufsichts- und Dienstleistungsdirektion Trier

(Direction de la surveillance et des services de Trèves)

E-mail : eveline.dziendziol@add.rlp.de

Point de contact pour la Belgique

Benoit Ramacker

Tél. : +32 25064-734

Service public fédéral de l'Intérieur (Centre de crise national)

E-mail : benoit.ramacker@ibz.fgov.be

Point de contact pour la France

Frédérique Poncy

Tel.: +33 3 87 34 87 35

Bureau de la communication - Préfecture de la Moselle

e-Mail: frederique.poncy@moselle.gouv.fr